LIÉGE, JEUDI 15 JUIN 1837. N° 142

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On S'ABONNE au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liége, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numero séparé se vend 16 centimes. — Les abonnemens commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liége moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — Londres, le 12 juin.

On lit dans *the Courrier* : Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que l'amélioration qui s'est manifestée depuis samedi dans la maladie du roi, continue et que S. M. a eu une bonne nuit. Toutefois tout danger n'est pas passé et quoique S. M. ait pu travailler pendant quelques heures, le caractère de la maladie est de nature à inspirer beaucoup d'inquiétude. Les médecins sont d'avis qu'un changement d'air ferait du bien à l'auguste malade, et à moins d'une rechute S. M. partira pour le château de Brighton au premier jour.

Signés H. HALFORD, M. J. W. E. CHAMBRES, D. DAVIS.

— Rien ne saurait égaler les soins et l'attention de la reine pour le roi; elle ne quitte jamais l'appartement de son époux pendant le jour, et la nuit elle se repose dans un fauteuil dans l'antichambre.

— Le paquebot *the Nigtingale* est arrivé à Falmouth avec des nouvelles de Lisbonne en date du 28 mai. Le ministère n'avait pas encore été recomposé, et l'on ne savait rien de positif sur les intentions des anciens ministres. Les embarras financiers du gouvernement portugais sont toujours également grands; mais le pays était tranquille.

FRANCE. — Paris, le 13 juin.

Le télégraphe de la marine a transmis hier, l'ordre au préfet maritime de Toulon, de tenir prête une frégate en destination pour Cadix. Cinq personnes ont été désignées par le président du conseil, pour prendre passage à bord de ce bâtiment. Dans le nombre se trouve le comte de*** diplomate très connu par sa participation secrète à une foule de combinaisons ministérielles. Le but de cette mission est un secret bien gardé par les intéressés. Rien ne transpire nulle part et le ministre de la marine n'en sait peut-être rien lui-même. L'affaire a été concertée à Trianon après l'arrivée d'un courrier de Madrid. Nous croyons toutefois que les maréchaux Gérard et Molitor ont été mis dans la confidence. Depuis deux jours ces illustres militaires de l'armée sont en conférences très fréquentes et vont ensemble au ministère de la guerre.

Il est difficile que dans la semaine les journaux de Toulon ne nous révèlent pas le nom des personnages qui vont partir sur la frégate la*** pour Cadix. (*Correspondance*)

— Nous venons enfin de recevoir des nouvelles de New-York du 18 mai : la banque des Etats-Unis avait suspendu ses paiemens en espèces; cette résolution était motivée sur le refus du trésor public de payer les sommes considérables que la banque des Etats-Unis réclamait des banques dépositaires des fonds du trésor. Les autres banques de Philadelphie, de New-York, de Baltimore et de Boston avaient suivi l'exemple de celle des Etats-Unis. Dans ces circonstances, une mesure grave venait d'être prise par la législature de New-York; le sénat et l'assemblée de cet état avaient voté, le 16 mai, un bill qui autorise pendant un an les banques à refuser le paiement de leurs billets en numéraire, et oblige chacun de ces établissemens à recevoir en paiement les billets des autres banques.

— La crise commerciale des Etats-Unis a amené la banqueroute générale de toutes les banques qui ont été obligées de suspendre leurs paiemens en espèce. Cette nouvelle arrivée hier à Paris y a produit une perturbation générale. On parle déjà même que plusieurs maisons de banque de notre ville se trouvent fort genées par suite des pertes que leur font éprouver les désastres des Etats Unis. Il paraît même que les maisons de MM. Rotschild à Paris et à Londres, perdent des sommes considérables. Nous désirons beaucoup que toutes nos maisons de banque puissent également résister à de pareils sinistres. Mais les maisons qui ont consenti à se porter caution près de la banque de France pour secourir MM. Wels et Ce., ne renouveleraient par leurs sacrifices, attendu que la plupart viennent également d'apprendre les pertes qu'elles ont essuyées par le dernier paquebot le *Sully* arrivé avant hier au Hâvre.

— Les journaux ministériels donnent le récit de l'entrevue du général Bugeaud avec Abd-el-Kader :

« Sais-tu, lui dit le général Bugeaud, qu'il y a peu de généraux qui eussent osé faire le traité que j'ai conclu avec toi. Je n'ai pas craint de t'agrandir et d'ajouter à ta puissance, parce que je suis assuré que tu ne ferais usage de la grande existence que nous te donnons que pour améliorer le sort de la nation arabe et la maintenir en paix et en bonne intelligence avec la France. — Je te remercie de tes bons sentimens pour moi, a répondu Abd-el-Kader; si Dieu le veut, je ferai le bonheur des Arabes, et si la paix est jamais rompue, ce ne sera pas de ma faute. — Sur ce point, je me suis porté ta caution auprès du roi des Français. — Tu ne risques rien à le faire, nous avons une religion et des mœurs qui nous obligent à tenir notre parole; je n'y ai jamais manqué. — Je compte là-dessus, et c'est à ce titre que je t'offre mon amitié particulière. — J'accepte ton amitié; mais que les Français prennent garde à ne pas écouter les intrigans! — Les Français ne se laissent conduire par personne, et ce ne sont pas quelques faits particuliers, commis par des individus qui pourront rompre la paix : ce serait l'inexécution du traité ou un grand acte d'hostilité. Quant aux faits coupables des particuliers, nous nous en préviendrons, et nous les punirons réciproquement. — C'est très bien, tu n'as qu'à me prévenir, et les coupables seront punis. — Je te recommande les Coulouglis qui resteront à Tlemcen. — Tu peux être tranquille, ils seront traités comme les Hadars. Mais tu m'a promis de mettre les Douers dans le pays de Hafra (partie des montagnes entre la mer et le lac Segba). — Le pays de Hafra ne serait peut être pas suffisant; mais ils seront placés de manière à ne pouvoir nuire au maintien de la paix. »

« As-tu ordonné, reprit le général Bugeaud, après un moment de silence, de rétablir les relations commerciales à Alger et autour de toutes nos villes? — Non, mais je le ferai dès que tu m'auras rendu Tlemcen. — Tu sais bien que je ne puis le rendre que quand le traité aura été approuvé par mon roi. — Tu n'as donc pas le pouvoir de traiter? — Si, mais il faut que le traité soit approuvé : c'est nécessaire pour ta garantie, car s'il était fait par moi tout seul, un autre général qui me remplacerait pourrait le défaire, au lieu qu'étant approuvé par le roi, mon successeur sera obligé de le maintenir. — Si tu ne me rends pas Tlemcen, comme tu le promets dans le traité, je ne vois pas la nécessité de faire la paix; ce ne sera qu'une trêve. — Cela est vrai; ceci peut n'être qu'une trêve, mais c'est toi qui gagnes à cette trêve; car, pendant le temps qu'elle durera, je ne détruirai pas les moissons. — Tu peux les détruire, cela nous est égal, et à présent que nous avons fait la paix, je te donnerai par écrit l'autorisation de détruire tout ce que tu pourras; tu ne peux en détruire qu'une bien faible partie, et les Arabes ne manquent pas de grains.

— Je crois que les Arabes ne pensent pas tous comme toi; car je vois qu'ils désirent bien la paix, et quelques-uns m'ont remercié d'avoir ménagé les moissons depuis la Schika jusqu'ici, comme je l'avais promis à Amady Sakel. »

Abd el-Kader sourit d'un air dédaigneux et demanda ensuite combien il fallait de temps pour avoir l'approbation du roi des Français. — Il faut trois semaines. — C'est bien long. — Tu ne risques rien; moi seul pourrais y perdre. » Son calife, Ben-Harach, qui venait de se rapprocher, dit alors au général : « C'est trop long, trois semaines; il ne faut pas attendre cela plus de dix à quinze jours. — Est-ce que tu commandes à la mer? répliqua le général français. — Eh bien! en ce cas, reprit Abd el-Kader, nous ne rétablirons les relations commerciales qu'après que l'approbation du roi sera arrivée et quand la paix sera définitive. — C'est à tes co-religionnaires que tu fais le plus de tort, car tu les prives de commerce, dont ils ont besoin; et nous, nous pouvons nous en passer, puisque nous recevons par la mer tout ce qui nous est nécessaire. »

— Une lettre de Marseille donne lesd détails suivans sur le traité conclu avec Abd el-Kader :

« Abdel-Kader reconnaît la souveraineté de la France en Afrique. Il s'interdit, par conséquent, la faculté de céder aucune portion du littoral à une puissance quelconque, sans le consentement de la France. La France se réserve, dans la province d'Alger, la plaine de Mitidja, bornée à l'est par l'Isser et l'Amaurona, au sud par la première chaîne du petit Atlas; à l'ouest, par la Chiffa, en y comprenant Belida, Coleah et leur territoire. Dans la province d'Oran, depuis le Rio Salado, en passant au sud du lac Seyza, jusqu'au marais de la Macta, Mostaganem, Masagran et leur territoire. Le commerce des sujets de l'émir ne se fera que par les ports occupés par les Français. Dans l'intérieur le commerce sera libre, les Arabes pourront s'établir librement sur le territoire français, et les Français sur le territoire arabe. L'émir paye cette année 30,000 fanègues (d'Oran) de froment, 30,000 d'orge et 5,000 bœufs; de plus, il s'oblige à payer les dommages faits aux propriétés des Français établis sur notre territoire. »

Bulletin de la bourse de Paris du 12. — La faiblesse des fonds en général atteste les craintes ou l'on est de voir rejaillir sur notre place les désastres financiers des Etats-Unis, l'argent se resserre à la bourse, et n'est employé qu'en reports comme si l'on ne voulait qu'attendre un mouvement favorable pour rentrer avec avantage dans les fonds. Cet état de choses paraît devoir durer aussi longtemps que se prolongera la crise des Etats Unis au dire des habitués de la bourse qui spéculent le jour au jour. Voilà le véritable état de la bourse, inquiétude d'une part, confiance de l'autre. Les autres fonds ont éprouvé les mêmes variations. L'actif ouvert à 24 a monté à 24 1/4 sans que la demande fut très forte.

FEUILLETON.

INAUGURATION DU MUSÉE DE VERSAILLES.

Dimanche, 11 juin.

Le Musée de Versailles est ouvert.

Le roi vient d'inaugurer cet admirable monument de sa munificence et de son patriotisme, par une de ces fêtes nationales qui laissent un long souvenir dans l'Histoire, car elles ont toute l'importance d'un événement politique.

Louis-Philippe Ier a ouvert de sa main royale les portes du vieux palais de Louis XIV, et la foule s'y est précipitée à sa suite, hier, les pairs de France, les députés, les maréchaux, les magistrats, les hommes de lettres, les artistes, les chefs des milices nationales, convoqués par le roi comme les représentans des opinions et des sentimens du pays; aujourd'hui, le peuple, avec son admiration naïve, sa vivacité généreuse, sa joie expansive et entraînante.

Au moment où nous écrivons, sous l'impression de la fête d'hier, la fête dure encore! Le palais de Versailles est entouré, assiégé par une multitude innombrable; son immense cour déborde, et ces vastes galeries dont trois règnes et cinquante ans n'avaient pu repeupler la solitude, que Napoléon lui même avait délaissées, de désespoir de les remplir jamais, c'est la place qui leur manque aujourd'hui pour suffire à l'empressement, à l'admiration et à l'enthousiasme d'un grand peuple!

Nous allons essayer de raconter la fête du 10 juin; mais nous ne prenons pas l'engagement téméraire de reproduire l'émotion qu'elle nous a causée, à nous et aux deux mille invités du roi. Nous renonçons aussi à décrire l'admirable spectacle que nous avons eu sous les yeux. La fête du 10 juin nous a convaincus, plus qu'aucune autre expérience dans notre vie, qu'il est des impressions qu'aucune langue ne peut rendre, des tableaux qu'aucune description n'égale, des émotions qui défient jusqu'à la puissance du souvenir. Fête des arts et de l'imagination du peuple le plus spirituel de la terre, triomphe de l'histoire nationale, gage d'alliance entre des partis qu'un même culte peut désormais réunir dans le même temple, symptôme d'apaisement politique, apothéose de tous nos grands hommes et consécration de toutes nos gloires, sublime leçon de magnanimité, de philantropie et de tolérance donnée par le roi d'une révolution à ses partisans et à ses adversaires, l'inauguration du Musée historique de Versailles est un événement immense chez un peuple que tant d'esprits chagrins accusaient de retourner à la barbarie par ses mœurs et à l'anarchie par ses lois! C'est une mémorable réponse à ceux qui défiaient la liberté française d'être féconde, et la royauté constitutionnelle d'être puissante? C'est un éclatant démenti à ceux qui, trop préoccupés des crimes de quelques fanatiques, perdus dans l'unanime exécration du pays, osaient accuser la France de déchaîner les assassins et d'empoisonner son roi! le roi répond à ces clameurs en ouvrant toutes grandes les portes de son palais, et en conviant à sa table deux milles représentans de cette glorieuse France, calomniée par tous ceux qui ne comprennent pas ou qui comprennent trop! tout ce qu'elle renferme de générosité et de sagesse, tout ce que son génie lui promet de puissance, de grandeur et d'avenir.

Entrons maintenant avec le roi, avec la France dans le palais de Louis XIV!

Nous n'écrivons pas pour ceux qui ont vu; ceux-là ne nous liront pas Aussi, voulons nous donner, à ceux qui n'ont pas assisté à la fête de Versailles, une idée du lieu consacré par cette solennité nationale. C'est en quelque sorte un plan écrit que nous allons placer d'abord sous les yeux du lecteur. C'est dire assez que nous n'essayons pas de lui plaire par le charme d'une description pittoresque. Nous ne voulons que servir sa curiosité et soulager son attention.

Qu'on se figure donc un immense bâtiment, la face à l'Ouest, d'une architecture imposante, s'appuyant sur deux grandes ailes qui se déploient, au nord et au midi, avec une grâce et une légèreté merveilleuses; — dans l'aile de droite, au rez de chaussée et au premier étage, deux vastes séries de salles magnifiques, recevant la lumière à flots; et sur les murailles, aussi serrés que les grands noms sur les pages de notre histoire, des tableaux qui représentent toute la suite de nos annales depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, depuis Clovis jusqu'à Louis Philippe en passant par la révolution, l'empire, la restauration; on n'a déchiré que les pages qui auraient perpétué la mémoire de nos discordes civiles; — parallèlement aux salles de peinture, deux galeries de statues et de bustes, l'histoire de France en marbre; dans les embrasures de croisées, les tombeaux de tous ces rois que vous venez de quitter pleins de vie, et la mort sculptée sur toutes ces pierres et sous toutes les formes, comme la suprême leçon de toutes les grandeurs de la terre; — aux deux extrémités de ces galeries, la chapelle et le théâtre, l'église et l'opéra, les saintes pompes et les joies profanes; partout, le marbre et l'or, les girandoles étincelantes, les riches peintures, tous les reflets, toutes les couleurs, une profusion d'ornemens à décourager toute description; partout la magnificence d'un roi; ici, pour honorer Dieu et élever l'ame au ciel! là, pour illustrer les lieux de la scène et les fêtes de la poésie, des arts et du goût!

Entre les deux ailes, au premier étage du bâtiment central, le siècle de Louis XIV tout entier, brillant, paré, glorieux, ses guerriers, ses grands seigneurs, ses grandes dames, ses grands peintres, son grand roi; car tout est grandeur dans cette merveilleuse série d'appartemens. Une galerie de 300 pieds de longueur règne dans toute l'étendue de la façade qui regarde l'ouest; à droite et à gauche, une suite de grandes salles qui s'appuient perpendiculairement aux deux ailes C'est au premier étage que vous trouverez les appartemens de Louis XIV, l'Œil de-Bœuf, la chambre du lit, le cabinet du roi, la salle des pendules; et sur toutes les murailles, les chef-d'œuvres de Vandermeulen, de Coysevox, de Lebrun, l'histoire du siècle, animée, vivante, avec la fraîcheur et le coloris d'une immortelle jeunesse. Au rez de-chaussée du même bâtiment, toute la succession des grands amiraux de France, les connétables depuis Albéric de Montmorency jusqu'à Lesdiguières; les maréchaux, depuis le maréchal Pierre, créé par Philippe-Auguste, jusqu'à Grouchy; les guerriers célèbres, morts avec les épaulettes de général : Kléber, Carnot, Lasalle, Junot, Foy, Lafayette, Belliard et tant d'autres!

Mais hâtons-nous; le temps nous presse; il nous reste à donner le plan de l'aile du midi. Nous traversons, avant d'y entrer, l'immense salle du sacre de Napoléon, qui termine de ce côté au premier étage la série des appartemens du bâtiment central. Nous voici dans la salle de 92, vestibule sacré, qui nous conduit à la grande galerie des batailles. Nous ne décrivons pas; nous traçons des lignes. Si nous pouvions décrire, quel tableau à peindre que cette galerie colossale, qui a près de quatre cents pieds de long sur plus de cinquante de large, et qui reçoit du haut, par une immense voûte de verre placée à une élévation prodigieuse, la plus riche et la plus éclatante lumière; magnifique panthéon militaire où brillent toutes les victoires qui ont immortalisé nos armes depuis Tolbiac jusqu'à Wagram; où l'on voit Charles Martel devant Tours, Charlemagne à Paderborn, Philippe-Auguste à Bovines, Saint Louis à Taillebourg, Philippe de Valois à Cassel, Jeanne d'Arc devant Orléans, Charles VIII à Naples, François Ier à Marignan, Henri IV à Paris, Condé à Rocroy, Catinat à la Marsaille, Villars à Denain, Maurice de Saxe à Fontenoy, Rochambeau devant York-Town, la République et Jourdan à Fleurus, l'Empire et Napoléon à Austerlitz, à Yéna, à Friedland, à Wagram! Mais nous passons; à l'extrémité de cette galerie, est la salle consacrée à la Révolu-

AFFAIRES D'ESPAGNE.

Le gouvernement a publié la dépêche suivante :

« Bayonne, 11 juin 1837.

» Le 9, Espartero est parti de Tafalla pour Larraga avec 16 bataillons pour se rapprocher des bataillons carlistes réunis autour d'Estella.

» Les restes de la légion étrangère ont été versés dans un seul bataillon qui est rentré à Pampelune, commandés par un capitaine, tous les officiers supérieurs ayant été tués ou blessés. 27 officiers et 600 hommes ont été mis hors de combat C'est dans l'affaire du 3 que le brave Conrad a été tué. Après lui, la légion était détruite moralement et physiquement. »

Voici maintenant la version carliste apportée aujourd'hui à Paris par une lettre de Sarragosse du 6 :

« Don Carlos a passé la Cinca le 5 à Estadella. La journée du 5 a été désastreuse pour les christinos. Oraa a perdu en tués et blessés, plus de 4 mille hommes. La cavalerie a fait d'affreux ravages dans les rangs des ennemis.

» La légion d'Alger a été maltraitée au point qu'il reste à peine 300 hommes qui se sont réfugiés à Pampelune annonçant l'intention de rentrer en France. La division de Villapadierna s'est débandée; Oraa a fait arrêter ce général. »

Nous ajouterons que le plan du général qui dirige l'expédition carliste paraît être de s'établir dans ce qu'on appelle le camp de Balaguer, et d'y procéder à une organisation complète de l'armée avant de macher sur Madrid. C'est un pays qui offre de grandes ressources en vivres, et l'on compterait sur des secours d'armes et de munitions venant des côtes d'Italie.

— On écrit de Bayonne, 9 juin :

Gaudesa assiégée par des forces nombreuses a été délivrée par le brigadier Nogueras. C'est un coup porté à Cabrera. Les assaillans commandés par Naugostera, Forcadell, Marqui et Persita avaient été renforcés par les bandes qui faisaient le siége di Mora. La brigade de Nogueras a poursuivi ces bandes jusqu'à Brot et Pra de Conte. L'ennemi complètement dispersé a beaucoup souffert. L'artillerie a fait dans ses rangs d'affreux ravages.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 14 JUIN.

On assure que S. M. repartira pour Paris lundi ou mardi prochain.

ELECTIONS.

Nivelles. — Nombre des votans, 924, majorité absolue. 463

M. Mercier, inspecteur général des finances, a obtenu. 726 voix.

M. le comte de Mérode. 631

M. Milcamps. 572

Ces trois candidats ont été proclamés députés.

M. Meeus Vandermaelen a obtenu 289 voix.

M. Jonet en a obtenu 226.

Malines. — Votans 820; majorité absolue 411.

Au premier tour de scrutin, M. Mast de Vries obtient 668 voix, M. Polfvliet 397; M. Henot, juge, 221; M. Joos 305; M. le colonel Joly 150.

M. Mast de Vries ayant seul obtenu la majorité, il est procédé au scrutin de ballotage entre les quatre derniers. Voici le résultat du scrutin :

Votans 713; M. Polfvliet 362 voix; M. Henot 359; M. Joos et Joly, chacun 308.

En conséquence, MM. Mast de Vries, Polfvliet, députés sortans, et M. Henot, juge, sont nommés membres de la chambre.

Bruges. — Nombre de votans 938 : majorité absolue 470. MM. Coppieters-Stockhove, Paul Devaux, députés sortans, et Maertens, procureur du roi, ayant obtenu la majorité au premier tour du scrutin, ont été proclamés députés.

Les suffrages ont été répartis comme suit : M. Coppietiers, 755.

M. P. Devaux, 726; M. Martens, 510, et M. Devrière, 481.

Furnes. — Votans 237 : M. Dubois, député sortant, a été élu à la majorité de 218 voix.

Thielt. — Votans 315 : majorité 158. M. de Roo, député sortant, 304 voix; M. l'abbé de Foere, député sortant, 278. Ces deux candidats ont été proclamés.

Courtray. — Votans 472 : majorité 237. MM. de Meulenaere 452 voix; Bekaert-Baeklant 437; Angillis 454. Ces trois candidats ont été proclamés députés.

Roulers. — Votans, 715. Majorité, 358.

M. l'abbé Wallaert 565; M. Alexandre Rodenbach 524; M. Vandamme, commissaire de district 219; M. Toussaint, greffier, à Bruxelles 82.

Les deux premiers, députés sortans, ont été proclamés.

Namur. — Votans, 778; majorité absolue 390.

M. Fallon, obtient 616 voix; M. Desmanet de Biesme, 632; M. Brabant, 575. Tous trois, députés sortans, sont proclamés membres de la chambre.

M. Urban, que l'opposition portait candidat en concurrence avec M. Brabant, n'a réuni que 200 suffrages.

Dinant. — Nous apprenons que M. Pirson l'a emporté sur M. Urban à une forte majorité.

Ypres. — Votans 792; majorité absolue 397.

M. Florisonne de Maesman, 466 voix; M. Malou chef de division, au ministère de la justice, 375; M. de Langhe ancien membre du Congrès, 326; M. Patin, procureur du roi, 324.

M. Florisonne ayant seul réuni la majorité des suffrages, a été proclamé.

Un scrutin de ballotage a ensuite été ouvert entre MM. Malou et de Langhe.

Turnhout. — Votans 472; majorité 237, M. de Nef a obtenu 457 voix; M. Rogier 445. Ces deux candidats, députés sortans, ont été proclamés membres de la chambre.

Ce collége avait aussi à élire un sénateur en remplacement de M. le comte d'Oultremont, démissionnaire. Sur 481 électeurs votans, M. Dubois d'Oultremont a obtenu 437 suffrages et a été proclamé sénateur.

Marche. (Luxembourg.) — Votans, 320. Majorité absolue 161.

M. Jadot obtient 199 voix; M. Jacques, commissaire de district, 119. M. Jadot député sortant est proclamé membre de la Chambre.

LIEGE, LE 15 JUIN.

Les résultats des élections sont à présent connus. Les plupart des députés sortans ont été réélus. Un d'eux a été choisi par deux colléges différens à la presque unanimité des suffrages : c'est M. Charles Rogier. A Anvers, sur 1182 votans, il a obtenu 1151 voix, et à Turnhout, sur 472 votans, il a obtenu 445 voix.

Peu de personnes savent que le baron de Meer, qui joue un rôle si important dans la guerre dont la Catalogne est le théâtre, est notre compatriote. On assure que ce militaire est le frère de l'ancien gouverneur du Limbourg, M. le baron de Loë de Meer qui, après avoir représenté la Belgique à Vienne, a siégé au sénat pendant quelque temps.

Le général Seoane est un liégeois, dont le véritable nom est *Lesoinne* : il appartient, dit-on, à la famille d'un de nos industriels les plus distingués.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE.

Une école normale primaire, à l'usage des instituteurs de la province, est établie à Liége depuis environ un an.

Jusqu'ici elle n'a été fréquentée que par les sous-maîtres et secondans des écoles communales, et un petit nombre de jeunes gens de la ville ou des environs, aspirant à devenir instituteurs primaires.

Les cours de cette école sont gratuits. Mais l'on sent que des jeunes gens d'une fortune modique ne peuvent pas facilement se déplacer pour suivre à Liége, pendant une année entière, les cours de l'école normale. Cette institution n'a donc profité jusqu'ici qu'aux jeunes gens domiciliés en ville ou dans des communes peu distantes de Liége.

Le conseil provincial, dans sa session d'octobre dernier, a voté un subside de fr. 2000 au profit de cette école. C'est trop peu pour donner à cette institution un caractère de permanence : une bonne partie de cette somme en effet, servant à payer les frais de séjour des élèves, ne peut être appliquée aux besoins généraux de l'établissement.

C'est trop peu même pour les frais d'entretien de jeunes gens en ville, pendant toute une année. En donnant à chacun d'eux *un franc* par jour, soit 300 francs par an, pour réunir seulement *dix élèves*, une somme de 3000 francs serait nécessaire. L'établissement, dont les besoins sont nombreux, ne profiterait pas encore d'un centime de ce subside. Le moyen proposé par l'*Avare* de Molière, de faire beaucoup avec peu d'argent, n'est pas encore trouvé.

Aussi, le comité préposé à l'école normale se propose-t-il de demander, à la session prochaine du conseil provincial, une majoration de subside. L'état d'imperfection où est l'enseignement dans un assez grand nombre d'écoles rurales, justifiera suffisamment la nécessité de cette allocation.

N'ayant pu employer convenablement le subside voté, en créant une école permanente, le comité de l'école normale a projeté d'ouvrir un cours temporaire, à l'usage de tous les instituteurs de la province, et où un certain nombre d'élèves seraient admis au moyen de bourses décernées par l'établissement.

D'après ce projet, soumis actuellement à la députation permanente qui n'a pas encore fait connaître sa réponse, des cours comprenant toutes les matières de l'enseignement primaire seraient donnés pendant les mois de *juillet* et d'*août* prochains.

Le temps s'écoule, et nous regrettons que déjà on n'ait pu donner toute publicité à ce projet si important pour les instituteurs ruraux, et qu'on n'aurait su leur annoncer trop tôt.

Malgré le défaut de moyens d'influence directe, nous pensons que le comité réussira dans ce noble essai; ce qui nous le fait présager, c'est le souvenir, encore existant dans l'esprit de beaucoup d'instituteurs, de l'utilité qu'ont été pour eux les Leçons normales qui se donnaient autrefois à Liége sous le gouvernement précédent.

Le même directeur, M. *Stapper*, donnera encore cette année les principaux cours, aidé dans cette tâche par M. *Lenoir*, l'un des instituteurs communaux de Liége.

En France, où depuis la loi de 1833, on ne peut plus dire que l'instruction primaire soit négligée, il n'est pas un département, quelqu'arriéré qu'il ait été autrefois, qui ne présente aujourd'hui à la Belgique un bel exemple à suivre.

Nous le disons avec douleur : la Belgique, naguère un des pays où l'instruction primaire était le plus en honneur, menace de descendre de ce haut rang, si l'on n'y prend pas bientôt garde. Voyez plutôt les votes des conseils départementaux en France en faveur de l'instruction primaire.

Le département des *Ardennes*, un des plus pauvres de la France septentrionale, a voté dans son budget de 1837, une somme de 68,765 fr. 79 c. en faveur de l'instruction primaire. Dans cette somme figure un fonds de 3600 fr., comme indemnité aux instituteurs admis à fréquenter les cours donnés pour eux à l'école normale.

Le département du *Calvados* a voté en 1837, pour le même objet, une somme de 101,919 fr. 82 c. L'indemnité allouée aux instituteurs pour les mettre en état de suivre les cours faits pour eux à l'école normale, est de 6000 fr.

C'est ainsi que chaque année les départemens français s'imposent de 2 centimes extraordinaires pour subvenir aux besoins de l'instruction. Presque chaque département possède une école normale primaire; la France entière est couverte de comités départementaux, d'arrondissement ou communaux, s'occupant à propager l'instruction élémentaire.

Et nous, qu'avons-nous fait depuis sept ans?... Rien, du moins ni le gouvernement ni les chambres, ni la plupart des conseils provinciaux et communaux. En vérité, nous recueillerons comme nous avons semé.

Il est temps, plus que temps, que le désordre qui règne dans l'enseignement primaire vienne à cesser. Peut-être encore il n'est pas trop tard.

Nous avons sous les yeux l'analyse sommaire des résultats qu'ont offerts les cours temporaires de l'école normale primaire, établie à Douai, *simple sous préfecture française*. Nous les extrayons du *Manuel général de l'instruction primaire*.

L'appel fait aux instituteurs n'y a pas été stérile : cinquante-neuf instituteurs ont suivi ces cours avec succès en 1835 et en 1836.

« Ces cours ont duré six semaines la première année, et

---

tion de Juillet; en retour et parallèlement, une troisième galerie de sculptures; — enfin, au rez de chaussée, nous parcourons douze salles contenant la série des campagnes de Napoléon, de 1796 à 1810; puis nous traversons la grande salle de Marengo, qui termine le bâtiment, et nous revenons enfin par une quatrième galerie de sculpture; ce sont les statues des hommes célèbres depuis 1790 et les bustes des généraux tués sur le champ de bataille.

Tel est le plan du palais inauguré par le roi dans la journée du 10 juin. Qu'on se figure maintenant sur toutes ces murailles, entre tous ces tableaux, dans ces embrasures, sous ses voûtes, sur ces plafonds, une profusion de bronzes, de lustres, d'ornemens peints, sculptés, ciselés avec un art infini; des arabesques se jouant entre les grandes masses de peintures, des chroniques écrites avec le pinceau entre d'immortelles pages d'histoire; un goût, une élégance, un luxe, une recherche, une magnificence dans tous les détails qui les lient admirablement à l'ensemble; et puis, placez ce beau palais au milieu des jardins de Le Nôtre, entre ces forêts de verdure éblouissante et ces eaux qui murmurent, et ces lacs qui s'étendent mollement sur la lisière des bois; faites reluire l'ardoise de ses toits et le cristal de ces croisées sous les plus chauds rayons du soleil (car le soleil du 1er mai et du 4 juin 1837 n'a pas manqué non plus à l'inauguration de Versailles!); et enfin représentez-vous, autour du château, la foule qui ne doit entrer que demain, déjà avide de voir, impatiente de connaître, qui assiège ses murs et se presse à ses portes, qui les observe, les interroge, qui suit des yeux les mouvemens de cette autre foule plus heureuse, admise dans l'intérieur, cortége brillant qu'un roi dirige dans les mille détours d'un labyrinthe de tableaux; — et vous aurez une idée, quoique bien faible encore, de la scène où va se jouer le brillant drame qu'il nous reste à vous raconter.

A dix heures, les portes du Musée de Versailles avaient été couvertes aux invités du roi, et, d'heure en heure, les galeries se remplissaient. On s'arrêtait dans la salle du sacre et dans celle de 1792; la galerie des batailles se peuplait; les salles de l'empire attiraient la foule. Toute la portion du bâtiment central destinée au banquet avait été interdite à la circulation; mais l'espace laissé aux hôtes du roi était immense, et aucun encombrement ne gênait la curiosité, ne contrariait l'admiration.

L'admiration était générale; chez les uns elle éclatait en gestes de surprise et en paroles bruyantes, chez d'autres elle ressemblait à cette sorte d'éblouissement qui tient de l'impression produite par l'éclat soudain d'une vive lumière au milieu d'une nuit profonde; chez quelques uns, nous le racontons pour l'avoir vu, elle provoquait des larmes. Nous avons vu pleurer de vieux généraux devant *les grandes choses qu'ils avaient faites*, comme disait l'empereur Napoléon dans la cour d'un autre château royal Larrey pleurait en voyant revivre sous ses yeux la grande armée, en retrouvant ses héros d'Aboukir, ses ambulances héroïques et ses intrépides blessés. Charlet ne pleurait pas; mais sa moustache se hérissait de plaisir et d'émotion; jamais il n'avait vu tant d'illustres *grognards*, tant de coups de sabre, tant de charges à fond, tant de fumée et tant de bruit. Les peintres s'arrêtaient d'aise devant ces grandes peintures, exhumées de la poussière des greniers du Louvre, et que la plupart d'entr'eux ne connaissait que de réputation. Les savans cherchaient les dates; les gens de lettres les devinaient. Les hommes politiques semblaient émus, et les députés de l'opposition applaudissaient.

Nous avons rencontré M. O. Barrot dans la salle de 1792. Il paraissait préoccupé d'une sérieuse pensée, et son visage portait la trace d'une profonde émotion, à la vue de tous ces héros de la France révolutionnaire, hier, soldats ou sous-lieutenans, aujourd'hui maréchaux ou rois; ici Bernadotte, Jean-de-Dieu Soult, Murat, Joubert; là Sébastiani, Marceau, Gérard, Oudinot, l'héroïque Ney et Louis-Philippe d'Orléans, aide de camp dans l'armée qui sauva la France, tout à l'heure exilé, un jour roi sous le même drapeau qui le vit soldat! Presque tous ces braves sont partis le fusil sur l'épaule, et ils ont délivré le pays; et le pays reconnaissant leur a donné des grades, des titres, des cordons, des couronnes! autrefois il fallait plaire à la cour; aujourd'hui, servez bien la France! C'est elle qui assigne les rangs et qui donne des places dans le Panthéon de Versailles! — Telle est l'admirable inspiration qui a fondé la salle de 1792! C'est le triomphe du peuple écrit sur les murs d'un palais par les mains du roi! Aussi M. Odilon Barrot disait, en quittant cette salle : « Pour moi, tout Versailles est là. »

Versailles est ailleurs aussi; Versailles restauré est, à son tour et à toutes ses pages, le commentaire éloquent de cette pensée nationale. Mais voici le roi lui-même; suivons-le; il nous l'expliquera.

A trois heures, le roi était arrivé à Versailles. La reine, le roi et la reine des Belges, M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans, Mme. la princesse Adélaïde, toute la famille royale accompagnait S. M. — Le roi était, ainsi que ses deux fils aînés, en uniforme d'officier-général, M. le prince de Joinville en lieutenant de vaisseau, M. le duc d'Aumale en sous-lieutenant d'infanterie légère, M. le duc de Montpensier en artilleur. La reine, Mme. la duchesse d'Orléans, S. A. R. Mme. la princesse Adélaïde portaient de magnifiques diadèmes en diamant. La reine des Belges et les deux princesses, ses sœurs, avaient une robe de soie rouge des Indes, d'un éclat admirable, et une plume rouge flottant sur la tête. Rien de comparable à l'exquise élégance de cette parure, si ce n'est la grâce qui en relevait l'éclat et le prestige. Toutes les dames de LL. MM. et de LL. AA. RR. étaient en grande toilette de cour. Jamais la suite du roi n'avait été plus brillante.

Le roi a monté les degrés de l'escalier de marbre. Le vestibule, le pallier, les salles voisines étaient remplis d'une foule immense; et à la vue du roi et de la famille royale, de vives acclamations, retentissant de toutes parts, avaient frappé tous les échos du palais. S. M. paraissait fort émue, et saluait de la voix et du geste. Cependant le cortége royal se dirigeait vers la galerie des batailles, et toute la foule l'y suivait. Arrivée là, S. M. s'est arrêtée quelque temps et s'est entretenue avec un grand nombre de personnes.

L'affluence était considérable, et se perdait pourtant dans les immenses proportions de la salle. Excepté quelques députés, tous les hommes étaient en costume d'une variété, d'une richesse et d'un éclat remarquables, plusieurs artistes portaient l'habit brodé d'or, la culotte et l'épée. M. Dupin aîné, décoré du grand cordon de la Légion-d'Honneur, et portant, comme Bonaparte à son retour d'Egypte, le simple habit de l'Institut, semblait avoir sacrifié avec un désintéressement parfait, le président de la chambre au collègue de M. Horace Vernet. De leur côté, les vice-présidens de la représentation nationale portaient tous le costume de députés.

M. le duc d'Orléans avait chargé un de ses aides de camp de lui présenter les artistes et les hommes de lettres, après que S. M. les avait entretenus; et à son tour, S. A. R. les conduisait devant la princesse royale qui, les connaissant tous par leur nom et par leurs œuvres, paraissait prendre un vif plaisir à les voir et à les interroger. Plusieurs académiciens ont été ainsi l'objet du bienveillant empressement de la princesse, qui n'a pas mis moins de bonne grâce à accueillir des noms célèbres auxquels cette distinction manque encore. M. Victor Hugo et M. Alexandre Dumas, remarqués dans la foule, ont recueilli de la bouche de S. M. les témoignages de l'intérêt le plus flatteur; et Mme. la duchesse d'Orléans a prouvé plus d'une fois dans le cours de cette journée que ses études ne

un mois la seconde. Les instituteurs ont reçu des leçons de lecture, d'écriture, d'arithmétique, de grammaire française et de géographie.

» On a suivi, la deuxième année, la marche adoptée pour la première. La bonne volonté soutenue de la plupart des instituteurs et le zèle de M. le directeur, ont produit des résultats satisfaisans.

« Un grand nombre avaient bien besoin qu'on rectifiât leur accent vicieux. En écriture, tous se sont perfectionnés sensiblement dans la pratique. Leurs dernières compositions de langue française ont prouvé que l'orthographe était généralement mieux connue; la grammaire a été expliquée sur tous les points qui offraient le plus de difficultés, les règles d'accord et celles des participes. Quant à l'arithmétique, on les a mis à même de comprendre et d'expliquer les opérations fondamentales, qu'ils n'avaient jusqu'alors faites et fait faire que par une sorte de routine mécanique. Pour l'histoire, ils ont appris l'échelle des peuples anciens et modernes, avec indication de leur origine et de leurs fondateurs, de leur position géographique, etc. On y a joint, pour la partie géographique, l'étude de la grande division du globe et celle de la France en particulier.

« La conduite de tous les instituteurs a été très convenable au sein de l'école, et ne s'est pas démentie au dehors. Des certificats d'aptitude et de progrès ont été adressés aux maires des communes pour ceux qui y avaient droit; ceux-là rapporteront dans leur localité, avec des notions plus exactes, plus de titres à la confiance des familles. » V.

Le dépôt du 10me. régiment d'infanterie de ligne, quittera Gand le 18 de ce mois, pour aller s'établir à Audenaerde.

Le *Moniteur* publiera, un de ces jours, une liste de nominations et promotions de professeurs aux deux universités de l'état.

Monsieur Seron vient d'être réélu à Philippeville à une assez forte majorité.

Nous apprenons de source certaine que M. le conseiller Petit n'a fait aucune démarche personnelle près des électeurs, qu'il n'est même resté sur les rangs que par respect pour des engagemens pris depuis longtemps, et bien avant qu'il ne fût question de sa candidature à la cour de Liége.

DU SUBSIDE THEATRAL.

L'auteur de l'article publié par le *Journal de la Province* au sujet du subside théâtral, se pose cette question :

« Y avait-il nécessité, pour soutenir le théâtre de Liége, de porter le subside à 24,000 fr. comme le conseil communal l'a fait? Là est toute la question à résoudre, et de la solution qui lui sera donnée dépend l'appréciation du conflit qui existe à ce sujet entre le conseil communal et la députation.

» Pour arriver à cette solution, il ne sera pas inutile de jeter un coup-d'œil sur le passé, et d'y chercher des enseignemens pour l'avenir. »

Après avoir ainsi posé la question, l'auteur passe en revue les diverses directions qui se sont succédé à notre théâtre, et établit que les unes, sans subside, les autres avec un subside aussi faible que celui qui est accordé pour 1837, ont cependant trouvé les moyens de marcher. Oui, ces directions ont marché, mais elles ont marché de catastrophes en catastrophes : on connaît la fin malheureuse de St.-Victor, la déconfiture de Berger et celle de Mondonville.

Mais abandonnons ce passé, et ne voyons que le présent; y a-t-il nécessité, pour soutenir le théâtre de Liége, de porter le subside à 24,000 fr.? C'est ce terrain que le *Journal de la Province* a choisi, c'est sur ce terrain que nous allons le suivre.

Dans une question de chiffre, c'est avec des chiffres qu'il faut discuter.

En 1831, la troupe de St. Victor coûtait mensuellement 9000 fr. — En 1834, celle de M. Sanse coûtait 11,500 fr. — En 1835, celle de M. Mondonville coûtait 13,000 fr. — La troupe de l'année dernière coûtait à M. Sanse, 14,700 fr. — Enfin, celle de l'année prochaine ne coûtera pas moins, nous assure-t-on, de 16 à 17,000 fr.

Or, de 9,000 fr. que coûtait la troupe en 1831, à 16,000 fr. au moins qu'elle coûtera en 1838, il résulte une augmentation mensuelle de 7000 fr., qui, pour les huit mois, donne une somme de 56,000 fr.

Donc, le subside de 24,000 fr. est précisément la moitié de l'augmentation qu'a subie le budget de la troupe de Liége, de 1831 à 1838.

Il serait facile d'expliquer les causes de cette augmentation; un premier ténor gagnait autrefois 7 à 800 fr. par mois; aujourd'hui ses exigences vont de 1,500 à 1,800 fr.; il en est de même des premières chanteuses.

Le nombre des choristes en 1831, était de 10, qui gagnaient de 60 à 70 fr.; aujourd'hui il est de 40, et leurs salaires sont de 80 à 90 fr. par mois.

L'excédent de dépenses de 56,000 fr. est, certes, suffisamment justifié; mais il faut ajouter encore la différence de la mise en scène; c'est un objet important aujourd'hui, et qu'un directeur ne peut négliger sous peine de voir périr son administration.

Après avoir fixé à 56,000 fr. l'augmentation annuelle de la dépense imposée au directeur, par les raisons que nous venons de déduire, voyons quels sont ces avantages considérables qui lui ont été accordés récemment, avantages énumérés par le *Journal de la Province*.

1° *Le mois d'abonnement, autrefois de 14 représentations, a été réduit à 12*; c'est vrai; mais autrefois l'abonnement n'était pas personnel, et il rapportait de 7,000 à 7 500 fr. par mois; aujourd'hui il est personnel, et il ne rapporte plus, que 5,000 à 5,200; loin donc de trouver ici profit, nous voyons une diminution dans la recette.

2° *Le droit perçu par le bureau de bienfaisance a été diminué.* Nous ne pensons pas que le droit ait été diminué; on a pris le terme moyen des recettes pendant plusieurs années; ce terme moyen a donné 4,000 fr. On a fixé le droit des pauvres à cette somme. Des circonstances pourraient rendre cette fixation onéreuse pour le directeur.

3° *L'indemnité aux pompiers a été supprimée.* Nous savons, au contraire, qu'ils reçoivent par représentation, 4 francs 22 c. — Quant à l'augmentation du prix des places, on nous assure qu'elle ne peut jamais valoir à la caisse une somme de plus de 10.000 fr. — Ce n'est pas, certes, avec cette somme qu'on peut couvrir l'excédent de dépenses de 56,000 fr. que nous avons établi plus haut. Ce serait donc exagérer des deux tiers que de porter à 30,000 fr. les avantages accordés au directeur.

Nous avons pris à tâche de ne point faire de phrases; des démonstrations en chiffre nous ont paru plus convainquantes. Si l'augmentation que nous avons signalée, prenait son existence dans des exigences locales, ou dans l'avidité du directeur, Liége seule devrait en subir la nécessité; mais il n'en est pas ainsi; elle est le résultat de la force des choses, et nous voyons qu'en effet, la nécessité d'un subside élevé se fait sentir partout; pourquoi Liége en serait-il exempt? à Bruxelles, la direction obtient la salle *gratis*, elle dispose du magasin, du matériel, et on lui accorde un subside de 149,000 fr. — A Anvers, le subside est de 22,000 fr. — A Gand, il est de 18,000 fr — A *Mons*, de 8,000.

Jetons un coup-d'œil sur quelques villes de France et nous verrons que Bordeaux, Rouen, Lyon, Strasbourg, Metz et beaucoup d'autres villes accordent des subsides qui ne vont pas à moins de 70 à 80,000 fr.

Il faut le reconnaître, un subside de 10,000 francs est insuffisant pour Liége; tout ce qui précède démontre cette insuffisance. Peut-être, avec ce subside aurons nous encore un spectacle; mais nous n'aurons que le rebut des villes, qui, plus généreuses, sauront mieux payer les artistes distingués; Liége, qui s'enorgueillit à bon droit de sa civilisation avancée, se traînera à la suite de la ville de Mons, quant au théâtre; c'est très vrai, mais Liége aura épargné DIX MILLE FRANCS!!!

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 13 JUIN.

Naissances : 1 garç., 4 filles.

Décès : 3 garçons, 4 hommes, savoir : L. G. Gaillard, âgé de 71 ans, professeur de musique, rue Petite Tour, époux de M. O. G. Coulon. — J. Brocard, âgé de 33 ans, menuisier, rue de la Syrène, époux de M. J. Devillers. — J. P. Cleutgen, âgé de 27 ans, journalier, rue Roture, célibataire. — E. M. Wood, âgé de 27 ans, sellier, place Saint-Lambert, célibataire.

ANNONCES.

ESTURGEON, SAUMON frais et fumé. Chez ANDRIEN.

A CÉDER *à des conditions très avantageuse* UN ÉTABLISSEMENT DE LINGERIES ET DE MODES, *bien achalandé*; situé au centre de la ville. Réponse cachetée au n° 806, rue Basse Sauvenière, sous les lettres H. A. 1136

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste.-Claire, n° 130. 234

Grand hasard.

ORBAN-XHENEMONT,

RUE DE L'UNIVERSITÉ, A LIÉGE,

Vient de recevoir une NOUVELLE PARTIE très forte de TRÈS JOLI COTON imprimé, toile superfine et bon teint qu'il vend à 10 1/2 et 13 1/2 sous de Liége.

Chez le même JOLI QUARTIER de deux places, garni ou non, A LOUER. 1138

VENTE DE BATEAUX.

VENDREDI 23 JUIN 1837, à trois heures dans l'Allée du prince à Seraing, le notaire HOUBAER,

VENDRA AUX ENCHÈRES

SEPT TRÈS BONS BATEAUX,

de la capacité de 10, 11, 12, 14, et 18 tonneaux DEUX NACELLES de 5 et 7 tonneaux; et une quantité d'agrès. Ces bateaux qui ont peu navigué, sont en très bon état, on pourra les voir deux jours avant la vente, en s'adressant audit notaire HOUBAER à Seraing. A CRÉDIT. 1137

Le 23 JUIN COURANT, à 10 heures du matin, il SERA VENDU PUBLIQUEMENT,

A GEULLE SOUS MASTRICHT.

LE FOIN

CROISSANT SUR ENVIRON 60 BONIERS DE PRÉ,

Longeant la Meuse et dépendant du château de Geulle; appartenant à M. le comte A. DE HAMAL.

S'adresser au garde dudit château pour voir lesdits prés. 1135

VENTE DE MEUBLES

POUR CAUSE DE DÉPART.

VENDREDI 16 JUIN, A 2 HEURES DE RELEVÉE, il sera procédé par le ministère de Me RENOZ notaire, à Liége, en la demeure des Demoiselles BANCROFF A BOIS L'ÉVÊQUE au bout de la rue Ste-Véronique,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES MEUBLES

QUI GARNISSENT CETTE HABITATION.

Parmi les objets à vendre se trouvent PLUSIEURS BEAUX MEUBLES EN ACAJOU, une belle Batterie de Cuisine, une très belle Palissade etc. etc. etc. 1119

Mme. RAIKEM-LONHIENNE

A l'honneur d'annoncer qu'elle vient de recevoir UNE PARTIE DE JACONNAT qu'elle peut offrir à 25 p. % au-dessous du cours. 1124

VENTE DE FOINS.

SAMEDI 17 JUIN, deux heures de relevée, il sera procédé par le ministère de Me. RENOZ, notaire, à Liége, AU LOCAL DU NOUVEAU CASINO AU BEAU MUR à la vente aux enchères DES FOINS CROISSANS SUR TOUTE L'ÉTENDUE DU TERRAIN appartenant à cette société. 1118

VENTE

DE TROIS MAISONS.

SISES A LIÉGE.

SAMEDI 1er. JUILLET 1837, à 2 heures, LE NOTAIRE

DELEXHY exposera en VENTE aux enchères, en son étude, rue Saint-Séverin, à Liége,

TROIS MAISONS

SITUÉES A LIÉGE, AU QUARTIER DE L'OUEST,

SAVOIR :

DEUX MAISONS rue Hocheporte, portant les n° 90 et 91, et la troisième n° 44, rue Firquet.

S'adresser audit notaire DELEXHY, pour voir le cahier des charges. 1062

---

l'avaient laissée étrangère à aucune des renommées scientifiques et littéraires qui ont illustré depuis trente ans la patrie de son affection et de son choix.

M. Larivière s'étant trouvé sur le passage du roi au moment où S. M. sortait de la galerie des batailles pour entrer dans la salle de 1830 : « Voici l'auteur de mon grand tableau, a dit le roi Et il a conduit la princesse devant la scène de l'Hôtel-de-Ville, rendue avec une fidélité historique si estimable par ce peintre distingué. On a remarqué le plaisir avec lequel S. M. s'était arrêtée devant ce tableau, où sont reproduites des émotions qui vivent encore, jeunes et vibrantes, dans le cœur du roi, quand elles ont vieilli pour tout le monde. Le roi est l'élu d'une révolution libérale, faite au profit du peuple. L'a-t-il oublié? Nous le demandons à tous ceux qui ont vu Versailles.

Le roi est revenu par la galerie des bustes, les salles de 94 et de 95, et la salle du sacre, dans les appartemens de Louis XIV, où il s'est arrêté quelques instans. Les dames attendaient dans la salle de l'Œil-de-Bœuf, et elles ont été présentées à LL. MM. Après une courte station dans la chambre du lit, S. M. est entrée dans la salle du banquet.

Huit tables de soixante couverts avaient été disposées dans la galerie de Louis XIV : le roi au milieu, ayant à sa droite la reine des Belges et à sa gauche Mme. la duchesse d'Orléans; le roi des Belges en face, ayant à sa droite la reine et à sa gauche Mme. la princesse Adélaïde; dans les dix salles latérales, à droite et à gauche, et perpendiculairement à la ligne de l'ouest, vingt tables de quarante couverts, dont quelques-unes présidées par les princes, celles du salon de Mars par M. le duc de Nemours, ayant à sa droite Mme. la maréchale princesse d'Eckmuhl et à sa gauche Mme. de Montalivet; celles du salon de Vénus, par M. le prince de Joinville; celles du salon d'Apollon, par M. le duc d'Aumale, ayant à sa droite la baronne Bernard et à sa gauche M. le maréchal comte Clauzel.

A la table de S. M., M. le comte Molé était à côté de la Reine, et M. le garde des sceaux à la gauche de Mme Adélaïde, M. le maréchal Lobau à la gauche de la reine des Belges, M. le maréchal Soult à côté de Mme la grande duchesse; M. le ministre de l'instruction publique était en face de M. le duc d'Aumale; les maréchaux, les ministres, la duchesse de Dino, la duchesse de Broglie, la duchesse de Dalmatie, la duchesse d'Albuféra étaient les plus rapprochés de la famille royale.

Le coup-d'œil était admirable, les tables étincelaient d'or et d'argent, de cristaux et de fleurs, et elles étaient chargées d'un double service d'une recherche exquise; d'innombrables corbeilles de fruits étaient rangées avec art le long des *surtouts* brillants; et les fleurs, les fruits, les bronzes, les statues d'albâtre reflétées dans les murailles de glace de la galerie de Louis XIV, multiplaient à l'infini le prestige de cette merveilleuse scène. Dix mille assiettes de porcelaine de Sèvres et six mille couverts circulaient sans encombrement ni interruption entre les mains de plus de deux mille serviteurs. Les vins exquis, les primeurs les plus recherchées étaient offerts avec profusion. Partout la symétrie, l'élégance, comme au couvert des Tuileries; partout l'ordre au milieu d'une apparente confusion, mais l'ordre libéral et magnifique!

Le banquet a duré une heure. Le roi est sorti de la galerie des glaces par l'Œil-de-Bœuf, où les convives ont suivi S. M.; on y étouffait en cet instant; il y avait foule comme au bon temps, à la porte de la chambre du lit, et on eût pu croire que Louis XIV était encore là, distribuant ses grâces et ses faveurs; mais la faveur que nous demandions, c'était de sortir. La famille royale s'étant retirée un instant dans les appartemens de la reine, et la circulation rétablie, une portion de la foule a gagné l'aile du nord, où elle a commencé à *faire queue* à la porte de la salle de spectacle; d'autres, mieux avisés, ont attendu le retour du roi et ont suivi son passage dans les galeries. Le roi a traversé les salles de l'Empire au rez-de-chaussée, et après avoir parcouru dans le bâtiment central la galerie des Connétables, il est remonté au premier étage; les tables du banquet avaient disparu comme par enchantement; la galerie des Glaces développait toute la beauté de ses proportions et toute l'élégance de ses lignes admirables; les tableaux du règne de Louis XIV se montraient dans tout leur éclat. Le roi, après avoir fait le tour du pavillon central, s'est alors dirigé vers le foyer du théâtre où le corps diplomatique attendait la famille royale, et après la réception, LL. MM. sont entrées dans la salle de spectacle au milieu de bruyantes acclamations.

Voici comment les spectateurs étaient placés :

Dans la loge royale, sur le premier rang, le roi, les reines et les princesses; M. le duc d'Orléans et les princes ses frères derrière le roi. Ensuite les dames de la cour, les ministres, les maréchaux, les présidens de la chambre des pairs et de la chambre des députés; à droite et à gauche, les dames invitées; aux secondes loges en face, les ambassadeurs et les ministres des puissances étrangères; à droite et à gauche, les dames du corps diplomatique. Tous les autres invités du roi, sans distinction, occupaient le parterre, les avant-scènes, les premières et les troisièmes loges.

Tel était l'arrangement qu'avait voulu le roi. On avait proposé à S. M, pour obvier à l'inévitable désordre du premier mouvement d'entrée dans la salle, de diviser ses hôtes par catégorie et d'assigner à chacune une place distincte. Le roi avait rejeté cet avis; et au spectacle comme au banquet, une admirable et intelligente confusion avait réuni tous les rangs, toutes les professions, tous les talens, tous les services; la salle tout entière était aux convives du roi; chacun s'y était placé au hasard, suivant son caprice ou son bonheur.

Nous ne décrirons ni la salle de spectacle, ni cette fête splendide qui a terminé une si brillante journée; un de nos spirituels collaborateurs s'est réservé ce soin. La comédie de Molière a été représentée tout entière, sans retranchemens ni mutilation; car cette fois encore le roi avait opposé son *veto* souverain. Mlle. Mars a joué avec sa supériorité ordinaire. Duprez a chanté avec un immense succès le magnifique trio de *Robert-le-Diable*, et Mlle. Falcon et Levasseur l'ont dignement secondé. L'indanse, et Mlles. Thérèse et Fany Essler ont déployé toute la grâce qui distingue leur talent. Mais nous avons hâte de finir.

Le roi, salué à deux reprises par les acclamations de toute la salle, où plus de douze cents spectateurs sont restés jusqu'à la fin, s'est retiré à minuit et demi. En passant dans la salle du foyer, S. M. a complimenté M. Meyerber, qui lui a été présenté par M. Germain Delavigne, et elle a regagné l'escalier de marbre en traversant de nouveau d'un bout du palais à l'autre les galeries historiques, qui avaient été éclairées avec un grand luxe. Les artistes qui avaient eu l'honneur de jouer devant LL. MM. et les musiciens de l'Opéra se sont trouvés sur le passage du roi dans la salle du Sacre, S. M. les a remerciés avec une obligeance parfaite.

Ensuite le roi a salué ses hôtes, et est remonté en voiture. Il était deux heures du matin. La fête avait duré seize heures. Il nous en aurait fallu au moins le double pour la décrire dignement.

« Les malheureux! qu'ils me laisse au moins finir Versailles! » s'écriait le roi pendant une de ces crises où le poignard des assassins menaçait à la fois sa vie et son œuvre. Eh bien! Versailles est fini, et le roi vivra. Le roi est deux fois sacré, car il a donné la paix à l'Europe et rendu Versailles à la France! (*J. des Déb.*)

Etude de maître Biar.

VENTE CONSIDÉRABLE D'IMMEUBLES ET RENTES.

LUNDI et MARDI 3 et 4 JUILLET 1837, à 10 heures du matin, par devant Me OPHOVEN, JUGE DE PAIX DES CANTONS NORD ET EST DE LA VILLE DE LIÉGE, en son bureau rue Neuve derrière le Palais, n. 443, IL SERA PROCÉDÉ PAR LE MINISTÈRE DE

Me BIAR, NOTAIRE EN LA MÊME VILLE, à la VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, et à l'extinction de feu, des immeubles et rentes dont le détail suit :

1er. *LOT.* Une pièce de terre, contenant un bonier, ancienne mesure, située à Houtain St-Siméon, exploitée par François Charlier.

COMMUNE DE MILMORTE.

2me. Lot. Une pièce de terre sise en lieu dit *Chenay*, contenant 30 verg. gr. 15 pet.; locataires : Colson et Mensior.
Cette pièce sera d'abord exposée en trois lots ensuite en masse.

3me. Lot. Une pièce de terre en lieu dit *Trou-Hovrée*, de 3 verg. gr., mêmes locataires

4me. Lot. Une prairie en lieu dit Vou de Bêche, contenant 11 verg. gr. 14 pet.; locataire : Arnold Dehareng.

5me. Lot. Une pièce de terre et jardin, à l'*Enclos Gilles Badoux*; de 12 v. g. 9 p. même locataire.

6me. Lot. Une pièce de terre près de la précédente, de 2 v. g. 10 p. même locataire.

7me. Lot. Une prairie en lieu dit *Tilleul*, contenant 7 v. g.; locataires : Bertrand Hendricé.

8me. Lot. Une maison avec jardin et prairie, en lieu dit *Ruelle des Bois*, de 10 v. g.; locataire : Ve Hanson.

COMMUNE DE LIXHE.

9me. Lot. Une pièce de terre en lieu dit, *Bois Denis* de 10 v. g. locataires : les enfans Sauveur.

10me. Lot. Une pièce de terre à la *Basse Campagne*, de 3 v. g. 10 p.; locataire, Ve Lecrenier.

COMMUNE DE HACCOURT.

11me. Lot. 1. Un jardin en lieu dit, *Ruelle Lemaire* de 2 v. g.; locataire : Henri Raskinet.
2. Une pièce de terre, sur le *Bois de Froidmont*, de 3 v. g.; locataire, Jean Dargent.

12me. lot. 1. Un pré de 2 v. g. en lieu dit *Thier de Poyoux*; locataire : André Frère.
2. Un pré de 13 v. p. situé *Al Fontaine*, même locataire

COMMUNE DE VIVEGNIS.

13me. lot. 1. Une prairie située *El Va* de 2 v. g. 10 p.
2. Un jardin, même situation, de 10 p. v.; locataire : Hubert Elias.

COMMUNE DE HERSTAL.

14me. lot. Une maison formant 2 habitations avec 1 jardin de 1 v. g. locataires : Josse et Colson.

COMMUNE D'ESNEUX.

15me. lot. Une carrière de pierres à paver, de 13 v. g. 15 p. en lieu dit *Montfort*; locataires : les frères Deward.

COMMUNE D'EMAL-EBEN.

16me. lot. Trois pièces de terre en lieu dit *Sur Hée* contenant ensemble 8 boniers; locataire : Paul Daenen.
Ces pièces seront d'abord exposées en 3 lots, ensuite en masse.

17me. lot. Une pièce de terre de 1 bonier, au *chemin d'Emal à Eben;* locataires : Paul et Gilles Jodogne.

18me. lot. Une pièce de terre de 4 boniers 10 v. g. même situation; locataire : ledit Jodogne.

19me. lot. Une pièce de terre, même situation, de 1 bonier; locataire : le même Jodogne.

20me. lot. Une pièce de terre en lieu dit *Thier de Béche* de 10 v. g.; locataires : les enfans Sauveur.

COMMUNE DE CANNE.

21me. lot. 1. Une pièce de terre, lieu dit *Sus en Haye* de 16 v. g.
2. et une idem, même situation de 5 v. g. locataire : Paul Daenen.

COMMUNE DE WONCK.

22me. lot. Un pré, lieu dit *Palawas* de 7 v. g. locataire : Thewissen.

23me. lot. Un pré lieu dit entre *Bassenge et Wonck* de 4 v. g. 3. p. locataire : Nicolas Duchâteau.

24me. 1. Une pièce de terre dite *en Fond de Borday* de 4 v. g. 11 p. même locataire.
2. Une pièce de terre, au fond du Cérisier, de 2 v. g. 4 p.
3. Une pièce de terre, en lieu dit, *Cheval Bai*, de 4 v. g.; locataire, Pierre Sauveur.

COMMUNE DE SOUMAGNE.

25me. Lot. 1. Une ferme en lieu dit *Rafhay*, consistant en bâtimens d'habitation et d'exploitation, construits en pierres et couverts en ardoises, et 9 boniers, 8 v. g. 14 p. de Prés, terres et jardins; locataires, Laurent Monseur.
2° Une autre petite ferme, même situation, en lieu dit Wirhet, consistant aussi en bâtimens d'habitation et d'exploitation et 2 boniers 17 verges grandes de prés, jardin et vergers; locataire : Jacques Ledent.
Ces deux fermes seront d'abord exposées séparément; ensuite en masse.

RENTES.

26me. lot. Une rente de 37 florins 7 sous 2 liards Brabant Liége, dûe par Jean Louis Salmon d'Oupeye.

27me. lot. Une idem de 16 fls., due par Bastin et autres de la Reid, commune de Theux.

28me. lot. Une idem de 15 fls., due par Jacquemart, de Liége, et autres.

29me. lot. 1. Une idem de 5 fls., due par Michel Gillard, de Wonck.
2. Une idem de 4 fls. 12 s., due par Remacle, de Liége.
3. et une idem de 2 fls. 19 s. 3 l., due par Joseph Duchêne de Jupille.

30me. lot. Une rente de 30 fls., due par Winand Goé et autres, de Mortroux.

31me. lot. Une idem de 88 fls., due par Jean Joseph Joirisse; de Montegnée.

32me. lot. Une idem de 10 fls. 13 s. 2 l., due par Cornelis et autres, de Ste. Walburge.

33me. lot. 1. Une idem de 5 fls., due par Hubert Vercheval, de Herstal.
2. Une idem de 3 fls, due par la veuve de Nicolas Letaux, dudit Herstal.
3. Une idem de 6 fls. 4 s. 2 l., due par la veuve Gilles Demarteau, dudit Herstal.
4. et une idem de 2 fls., due par Lambert Jehotte, dudit Herstal.

34me. lot. Une idem de 20 fls, due par la veuve Pierre Deherve, dudit Herstal.

35me. lot. Une idem de 22 fls. 10 s., due par Jacques Falla, de Soumagne.

36me. Lot. 1. Une idem de 4 setiers épeautre, due par Gérard Chardomme, de Loncin.
2. Une idem de 3 setiers 5/6, due par la ve Corbesier et autres, de Lixhe.
3. et une idem de 3 fls., due par Thomas Delvenne et autres, dudit Lixhe.

37me. lot. 1. Une idem de 15 setiers 3 quartes épeautre, due par la veuve Mathieu Lhoneux, de Melin.

38me. lot. Une Idem de 15 setiers, due par les frères Hellin, et veuve Laphaie, de Montegnée.

39me. lot. 1. Une idem de 9 muids.
2. et une idem de 15 muids, due par Joseph Lefebvre de Horion-Hozémont.

40me. lot. Une idem de 25 fls., due par M. Chokier et sœurs, de Liége.

41me. lot. 1. Une idem de 8 fls., due par la veuve Walthère Houilleur, de Liége.
2. Une id. de 3 fls., due par Paul Lambrecht, de Fexhe Slins.
3. Une id. de 5 fls. 6 s. 1 l. due par Gilles Simon, de Herstal.
4. Une idem de 2 fls 10 s., due par Gilles Cabolet, dudit lieu.

42me. lot. 1/5 d'une rente de 333 fls. 6 s. 2, due par la ville de Visé.

43me. lot. Une idem de 45 fls., due par Jacques François Léonard et son épouse née Rodberg, de Soumagne.

44me. lot. 1° Une idem de 12 setiers épeautre, due par Denis Maréchal et autres, de Vivegnis.
2° Une idem de 4 setiers, due par Guillaume Monard et autres dudit lieu.
3° Une idem de 4 setiers, due par Pierre Dessart et autres dudit lieu.

45me. lot. 1° Une idem de 3 fls. 10 s., due par Martin Philippet, de Lixhe.
2° Une idem de 4 fls., due par Marie Bourdouxhe, de Liége.
3° Et une idem de 7 fls. 10 sous, due par la veuve Donnay et François Dessart, de Vivegnis.

46me. lot. Une idem de 18 setiers 2/3 épeautre, due par la Ve Michel Humblet et autres, de Vivegnis et Herstal.

47me. lot. 1° Une idem de 5 fls., due par la veuve Arnold Hellin, de Wandre.
2° Et Une idem de 12 fls. 10 s., due par Pierre Dœblestein, de Ste. Croix, commune de Norbeck.

48me. lot. 1° Une idem de 10 fls. 12 s. 2 l., due par Toussaint Demolin, de Hermalle.
2° Une idem de 8 fls. 16 sous, due par la veuve Lambert Antoine, de Roclange.

49me. lot. 1. Une idem de 11 fls. 7 s. 2 l., due par la veuve Nicolas Debouny, de Romsée.
2. Une idem de 4 setiers, due par la veuve Martin Monon, de Velroux.
3. Et Une idem de 7 fls. 5 s., due par Wathieu Frenay et autres, de Roclenge.

50me. lot. Une idem de 6 muids 5 1/3 setiers épeautre, due par Jean Vignoul, de Grivegnée.

51me. lot. 1. Une idem de 2 2/3 setiers épeautre, due par Henri Collard, de Haccourt.
2. Une idem de 6 fls., due par Guillaume Burthoulle, dudit Haccourt.
3. Et une idem de 9 fls. 4 sous, due par Etienne Collin, de Jamioulx.

52me. lot. Une idem de 25 fls. 5 s., due par Nicolas François Piron, de Xhendelesse.

53me. lot. Une idem de 210 francs 46 c., due par M. l'avocat de Fastré, de Tongres.

54me. lot. Une idem de 18 florins, due par Grégoire Stas, de Herstal.

55me. lot. Et Une idem de 25 florins, due par Paul Dupont, de Vivegnis.

Le premier jour on vendra les lots n° 1 inclus 25, comprenant les immeubles, et le lendemain, les rentes.

Toutes les rentes sont exactement servies et régulièrement inscrites.

Le cahier des charges est déposé tant au bureau de M. le juge de paix, qu'en l'étude du notaire BIAR susdits. 1112

VENTE
SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE
D'UNE BELLE
PROPRIÉTÉ

SITUÉE AU PÉRY, QUARTIER DU NORD DE LA VILLE DE LIÉGE, OCCUPÉE CI-DEVANT PAR Mlle. DEFRANCE.

Consistant notamment en UNE BELLE MAISON avec JARDIN et UNE GRANDE PRAIRIE bien arborée, etc.

La vente de cette propriété qui avait été fixée au 8 mai dernier, nayant pas eu lieu, il y SERA PROCÉDÉ DE NOUVEAU aux enchères publiques, le LUNDI 3 juillet 1837, à 3 heures de relevée, en l'étude à Liége, rue Féronstrée, n° 588, de Me GILKINET.

Elle sera adjugée d'abord en masse, ensuite en détail et en six lots. Des délais seront accordés pour faciliter le paiement du prix.

S'adresser pour la visiter, rue de la Wache, n° 662, les mardi et jeudi, et audit notaire pour connaître la composition des lots et les conditions de la vente.

BOURSES.

PARIS, LE 13 JUIN.

Cinq pour cent, .	108 75	Esp. D. diff. s. int.	0 0/0
Trois pour cent, .	77 90	» Dt. pas. s. int.	5 7/8
Act. de la B. de Fr.	2406 00	Belgiq. Empr. 1832	101 3/4
Napl. Cert. Falc. .	96 40	Banque de Belg. .	1410 00
Esp. Ardoin 1834.	24 3/8		

LONDRES, LE 12 JUIN.

3 °/o, consolidés . .	91 1/4	Espagne. Cortès. .	22 1/4
Bel. em. 1832 C. D.	100 1/2	Différées.	8 1/4
Holl. Dette active.	53 1/8	Passives.	5 3/4
Portugais, 5 p. c. .	43 1/2	Russie.	000 0/0
Id. 3 p. c. .	28 3/4	Brésil. Emp. 1834.	83 3/4

AMSTERDAM, LE 13 JUIN.

Holl. Dette active.	98 9/16	Inscr. au gr. livre.	64 1/8
Dito 2 1/2.	54 13/16	Certifi. à Amst. .	94 1/2
Différée.	00/00	Pologne. L. fl. 500f.	129 0/0
Billet de change.	22 11/16	Lots de Rd. 50 f.	111 1/2
Syndic. d'amort. .	92 1/8	Espagne. E. Ard.	22 7/16
» 3 1/2. .	75 5/8	Dito grd	00 0/0
Soc. de comm. P.-B	174 3/4	Dette différ. anc.	0 0/0
» nouvelle.	00 0/0	» nouv.	7 1/4
Russie, H. et Ce. 5	102 5/8	» passive.	0 0/0
» 1829, 5	000 0/0	Autriche. Métal. 5.	99 3/8

ANVERS, LE 14 JUIN.

ANVERS. Det. activ.	105 0/0	A	NAPLES. Cert. Falc.	92 0/0	P
» Det. différ.	45 0/0	A	ÉTAT-RO. Lev. 1832.	101 1/4	
Emp. de 48 mill. .	100 1/2		à An. 1834.	97 0/0	
HOLL. Dette active.	00				
Rente remboursab.	97 1/4		**CHANGES.**		
AUTRICHE. Métalli.	103 3/4	A			
Lots de fl. 100. .	000		Amst., c. jours. . .	1/2 o/o av.	P
» de fl. 250. .	424 1/2	P	Rotterd., Idem . .	3/8 o/o av.	
» de fl. 500. .	680 0/0	P	Paris, Idem . .	1/8 av.	
POLOG. Lots fl. 300.	111 0/0	P	» 2 mois.	5/8 o/o p.	
» fl. 500.	129 1/2	A	Lond. pr Estr. c. j.	40/3 0/0	
BRÉSIL. E. à L 1834	85 0/0		» 2 mois.	40/	
ESPAG. Emp. 1834.	22 1/4	P	Ham. pr 40 HB. c. j.	35 1/4	
D. dif. 1834.	0 0/0		» 2 mois.	35 0/0	A
Dit. p. 1834.	0 0/0		Bruxelles et Gand.	1/4 o/o p.	
Dette diff. .	7 3/8	P			

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 14 JUIN 1837.

Comme Paris vient sans variations les fonds Espagnols ont été faibles à notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 22 3/8 1/4 1/8 et reste 22 1/4 cours au comptant. Primes à un mois 23 1/2 dont 1 o/o cours. On a fait peu d'affaires.

BRUXELLES, LE 14 JUIN.

COURS.					
Emp. Rotsch., . .	100 1/2	P	Act. des Hauts-F.	156 0/0	P
Fin cour.	100 1/2	P	Act. Charb. Flenu.	129 0/0	A
» 1836, 4 °/o. .	94	P	Act. Banq. fonc. .	98 1/2	A
» Fin cour.	94 0/0	P	Act. Ch. H. et W.	000 0/0	
Dette activ 2 1/2.	52 1/4	A	Act. Ch. Sclessin .	000 0/0	
E. de la ville 1832	98 1/4	A	Act. Entr. Indust	120 0/0	A
Dette active holl.	52 1/4		Act. Ch. Lev du F.	113 1/2	A
Rente domaniale	97 1/2	P	Act. S. d'Ougrée.	000 0/0	
BRÉSIL 1834. . . .	85 0/0		Act. S. Sars-Lonch.	111 0/0	A
AUTRICHE. Métall	103 1/2		Act. Che. de fer. .	00	
ROME. 1832. . . .	101 1/4	A	Act. S. de Vennes.	000 0/0	
NAPLES. Falconnet	92 0/0		Act. bat. à V. Anv.	00 0/0	
» Banque Tav.	00 0/0		Act. S. St. Léona.	000 0/0	
PORT. Dona Maria.	00 0/0		Act. S. Chatelin. .	000 0/0	
ESPAG. Ard. 1834.	22 1/4	A	Act. S. Verreries.	138 0/0	A
» Fin cour. .	22 1/4	P	Act. Ecl. gaz. rés.	00 0/0	
» gros. pièces	00 0/0		Act. S. Raffinerie.	118 0/0	A
» pr. 1 m. d. 1.	23 1/4		Act. Verr. Charl.	000 0/0	
» différée 1834.	0 0/0		Act Expl. l'Espér.	114 0/0	A
» » anc.	0 0/0		Act. des Brasseries	101 0/0	A
» dette passive.	0 0/0		Act. Librairie H	000 0/0	
—			Act. Typogr. W.	00	
CHANGES.			Act. Fabr. Tapis.	109 0/0	P
AMST. ct. jours. .	1/4	A	Act. Fabr. de fer.	000 0/0	
LOND. ct. jours. .	12 7 1/2		Act. Mutual. ind.	105 1/4	A
PARIS. ct. jours. .	1/8	A	Act. C. de Bruges.	00 0/0	
—			Act. H. F. Monc.	000 0/0	
ACTIONS.			Act. lib. Meline.	00 0/0	
Act. Société Gén.	738 0/0	A	Act. S. act. réun. .	102 3/4	P
Act. id. em. Par..	1568 0/0	A	Act. S. de Fleu. .	00 0/0	
Act. de la S. de C.	131 0/0	P	Act. Ebénisterie. .	000 0/0	
Act. la B. de B.	139 0/0		Act. librairie Sc. .	000 0/0	
Act. C. Sam. et O.	102 1/2	A	Act. Fab. Pianos. .	000 0/0	

VIENNE, LE 6 JUIN.

Métalliques, 104 15/16.— Actions de la Banque, 1375 0/0.

PLACE D'ANVERS, LE 14 JUIN.

Les affaires se sont bornées aux seuls besoins de la consommation et n'ont ainsi offert que peu d'intérêt. Environ 125 balles café St-Domingue ont été payées 26 c. Il s'est traité également 100 tierçons riz Caroline nouveau et 100 tierçons dito suranné, dont les prix ne sont pas encore exactement connu.

Imprimerie de J.-Bte. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liége.